Association Des Experts-Comptables des Alpes

RGPD

14 mars 2019
Jacques BARTHELEMY

Public :
Experts-comptables

Prérequis :
Aucun

Objectif :

Connaître le règlement général sur la protection des données et comment le mettre en place en cabinet d'expertise comptable.

Contenu de la formation :

1ère partie : évolution législative et registre des activités de traitement
- Evolution du RGPD et loi LIL3 depuis le 25/05/2018
- Tenue du registre des traitements

2ème partie : plan d'actions pour la mise en conformité
- Sensibilisation interne
- Actions prioritaires
- Procédures internes
- Gestion des risques

3ème partie : désignation DPO
- Nomination du DPO
- Missions du DPO
- Outils pratiques

Moyens pédagogiques et techniques :
Support pédagogique envoyé par mail après la formation.

Modalités de suivi de la formation :
Formation en présentiel.
Feuilles de présence signées par le formateur et par les stagiaires par demi-journée à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.
Fiches d'évaluation à compléter par chaque stagiaire et à remettre au formateur pour transmission à l'ADECA.
Une attestation individuelle de formation est envoyée au stagiaire.

Modalité d'organisation :
- **Lieu** : Centre d'affaire Le Concorde, 24 rue Lamartine à Eybens
- **Durée : 7**h
- **Horaire** : 09h-18h
- **Groupe** : 12 personnes